



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL SEANCE DU 13 février 2018

### 20 heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 février 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier PODEVIN (Maire), le 13 février 2018 à 20 heures 00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### I - Ordre du Jour

Approbation du Compte Rendu du 18 Janvier 2018

#### Délibérations

Convention de Partenariat avec le service Culturel de Château-Renault

Contrat de cession Spectacle 2018

Tarif des spectacles 2018

Rythmes Scolaire Rentrée 2018-2019

Dossier DETR – Eclairage du Stade

Vote des 3 Taxes Directes Locales

Convention Amiable Implantation Poteaux SIEIL

#### Décisions

2018-03, 2018-04, 2018-5, 2018-6, 2018-7 et 2018-8

#### Divers

Budgets Commune et service de l'assainissement 2018

Rapport de la Commission de Voirie

Bulletin Municipal 2018

Immobilier

Présents : Monsieur PODEVIN Olivier, Monsieur BENEVAUT Bruno, Monsieur CHEVALIER Hugues, Madame SELLIER Anne, Monsieur SEDILLEAU Jean-Michel, Madame BEGAULT Laura, Monsieur DESPINS Noël, Monsieur HENRY Damien, Monsieur COUTY Arnaud, Monsieur NIVault Michel, Madame MESNIL Marie, Monsieur PEDRONO Sébastien.

Absents excusés : Madame ALEXANDRE Jacqueline, Madame CHANTELOUP Karine, Monsieur MERCERON Jean-Paul.

Secrétaire de Séance : Monsieur COUTY Arnaud, Mme BARRAULT Marylène, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

-----

## DÉLIBÉRATIONS

### DE\_2018\_010 CONVENTION DE PARTENARIAT SERVICE CULTUREL DE CHÂTEAU-RENAULT

Monsieur le Maire

Vu le projet d'une manifestation artistique et culturelle prévue le week-end des 19 et 20 mai 2018 sur la commune de Monthodon, spectacle interprété par les troupes :

- Cie MPTA, Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi et son spectacle : Somnium
- La Compagnie Cirque Exalté et son spectacle : Furieuse tendresse

Vu le besoin du soutien du service culturel de la mairie de Château-Renault,

Dit que pour donner suite à ce dossier, il y a lieu de rédiger :

- Une convention de partenariat avec la mairie de Château-Renault qui sera dénommée « le co-organisateur » et la commune de Monthodon dénommée « organisateur »

Sollicite l'avis du conseil municipal sur ces documents dont chacun a pris connaissance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1 - Accepte la proposition du 12 février 2018,
- 2 - Confirme ce projet de manifestations culturelles prévues les 19 et 20 mai 2018.
- 3 - Autorise Monsieur le Maire à signer (une convention de partenariat est annexée).
- 4 - Prévoit les crédits budgétaires sur le budget communal de l'exercice 2018.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/02/2018, de la réception le 14/02/2018 - Et de l'affichage le 14/02/2018 Préfecture de Tours - Contrôle de légalité - Réception N° 037-213701550-20180213-DE_2018_010-DE
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### DE\_2018\_011 TARIFS SPECTACLE 2018

Le Conseil Municipal

Vu l'engagement de la collectivité sur l'organisation d'un spectacle les 19 et 20 mai 2018

Vu le projet de partenariat avec la mairie de Château-Renault « service culturel »,

Vu le projet de contrat de cession de droit d'exploitation de spectacles, visant l'organisation des spectacles intitulés,

- Cie MPTA, Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi et son spectacle : Somnium
- La Compagnie Cirque Exalté et son spectacle : Furieuse tendresse

Les 19 et 20 mai 2018,

Vu la délibération du n°2015\_006 du 13 janvier 2015 portant sur la création d'une régie personnalisée pour l'organisation des spectacles,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs qui seront appliqués,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1 - Décide de fixer les tarifs suivants :

Tarif normal	+ de 18 ans	15 €
Tarif réduit	de 13 à 17 ans Demandeur d'emploi Etudiant	11 € sur justificatif
Tarif enfant :	de 3 ans à 12 ans inclus	7 € sur justificatif
Enfants	Moins de 3 ans – gratuité – Place assise sur les genoux de l'adulte	

2 - La vente de la billetterie se fera en mairie et les encaissements en régie personnalisée à l'organisation des spectacles.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/02/2018,  
de la réception le 14/02/2018 - Et de l'affichage le 14/02/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180213-DE\_2018\_011-DE

#### DE\_2018\_012 DÉROGATION RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2018 - 2019

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 paru au J.O du 26 janvier 2013,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, paru au JO du 28 juin 2017,

Vu la correspondance de l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire, nous informant sur les dérogations exigées pour l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018-2019,

Vu la réunion du Conseil d'Ecole du Regroupement Pédagogique de LES HERMITES - MONTHODON en date du 25 janvier 2018, décidant à l'unanimité de revenir dès la rentrée scolaire de septembre 2018, aux anciens rythmes scolaires, soit 8 demi-journées réparties sur 4 jours,

Considérant la décision émise par le Conseil d'Ecole, le Maire propose de revenir à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : les lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Enseignement..... : 9 h 10 mn – 12 h 10 mn
- Pause Méridienne .....: 12 h 10 mn – 13 h 40 mn
- Enseignement..... : 13 h 40 mn – 16 h 40 mn

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu le Projet Educatif Territorial sur l'organisation du temps scolaire en date du 20 Juin 2014

Sollicite une dérogation à l'organisation actuelle dès la rentrée de septembre 2018-2019 avec de nouveaux rythmes scolaires établis sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours : les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Enseignement..... : 9 h 10 mn – 12 h 10 mn
- Pause Méridienne .....: 12 h 10 mn – 13 h 40 mn
- Enseignement..... : 13 h 40 mn – 16 h 40 mn

Résultat du vote : Adopté  
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/02/2018,  
de la réception le 13/02/2018 - Et de l'affichage le 13/02/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180213-DE\_2018\_012-DE

#### DE\_2018\_013 DEMANDE DE SUBVENTION DETR ECLAIRAGE DU STADE

Vu les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 et R 2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements,

Vu l'arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement,

Vu le projet de mise aux normes de l'éclairage du Stade de foot dont le coût prévisionnel des travaux H.T est de

16 272.70 €.

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et susceptible de bénéficier d'une aide financière,

Se projette sur le plan de financement suivant :

Base subventionnable : Montant HT.....	16 272.73 €
D.E.T.R. : 70 %.....	11 390.91 €
Emprunt-fonds Propres.....	4 881.82 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1 - Arrête le projet de mise aux normes de l'éclairage du stade et adopte son plan de financement,

2 - Sollicite une subvention au titre :

- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018

3 - Autorise Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet.

Résultat du vote : Adopté  
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 13/02/2018,  
de la réception le 13/01/2018 - Et de l'affichage le 13/02/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180213-DE\_2018\_013-DE

#### DE\_2018\_014 VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2017 et le détail des allocations compensatrices,

Considérant la non-réception à ce jour, de l'état 1259 de l'année 2018,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : ..... 10.44 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie ..... 14.42%
- Taxe foncière sur propriété non bâtie..... 29.43%

Résultat du vote : Adopté

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/02/2018,  
de la réception le 20/01/2018 - Et de l'affichage le 14/02/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180213-DE\_2018\_014-DE

### **DE\_2018\_015 CONVENTION AMIABLE SIEIL 37 - IMPLANTATION POTEAUX**

Monsieur le Maire :

Dans le cadre d'un renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique sur le lieu-dit : la Germonnerie – 37110 Monthodon, le SIEIL, propriétaire du réseau nécessite l'autorisation de la collectivité pour l'implantation de support béton et câble réseau en aérien ainsi qu'un câble réseau – fourreau de type RMBT en souterrain sur le chemin rural n°38,

Présente la convention amiable d'implantation de réseau de distribution publique d'Energie Electrique, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe

Résultat du vote : Adopté

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/02/2018,  
de la réception le 20/01/2018 - Et de l'affichage le 15/02/2018  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20180213-DE\_2018\_015-DE

### **DÉCISIONS**

N°2018-02	Droit de préemption Section B n° 537 - 831 - 833 et 845 55 rue du Commerce - 37110 Monthodon	Maitre Gilles ROY Notaires 37160 Descartes	
N° 2018-03	Droit de Préemption Section ZP n° 30 8 rue du Stade – 37110 Monthodon	Maître Roche Pelletier 37110 Château-Renault	
	Droit de Préemption Section E n° 450 – 451 – 447 et 449	Maître Roche Pelletier	

N° 2018-04	23 rue des Violettes – 37110 Monthodon	37110 Château-Renault
N° 2018-05	Droit de Prémption Section E n° 520 – 521 et 522 12 rue des Violettes – 37110 Monthodon	Maître Roche Pelletier 37110 Château-Renault
N° 2018-06	Mission Contrôle Technique : 3438 € Constat Accessibilité : 468.00 € Installations Electriques : 468.00 € Mission SPS : 2376.00 €	SOCOTEC 2 Allée Petit Cher – BP 40155 37551 Saint Avertin
N° 2018-07	Constat d'Huissier ACTHUIS Avant travaux technique au cimetière 16 Place Richelieu 37401 Amboise	290.00 € TTC
N° 2018-08	Diagnostics Immobiliers avant Travaux Cabinet Giroit - Fondettes 37230 Salle Associative 7 rue des Violettes - 37110 Monthodon	1 176.84 € TTC

## DIVERS

Budget Communal 2018 et budget Assainissement 2018

Le conseil municipal prépare les budgets 2018

### Rapport de la Commission de voirie

Il a été proposé par la commission voirie de faire appel à une AMO pour la réalisation d'entretien et des travaux de voirie. La commission établira une liste des travaux à réaliser et l'AMO estimera le cout et les hiérarchisera sur 2 ou 3 années. La Commission propose également de réfléchir sur l'aménagement du centre bourg et de définir le coeur du village. Une première étape pourrait être lancée avec la réalisation d'un relevé topographique.

### Bulletin Municipal

Mr le Maire a fait part des propositions d'idéo.com suite à la mauvaise qualité d'impression du B.M 2018. La décision sera prise lors du prochain conseil.

### Immobilier

Monsieur le Maire fait part de l'offre de vente du temple à la collectivité. Le Conseil Municipal, après discussion, décide de ne part retenir l'offre, la collectivité dispose suffisamment de bâtiments communaux.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire

M. Arnaud COUTY

secrétaire auxiliaire

Mme Marylène BARRAULT

**TABLE RÉCAPITULATIVE**  
**de la séance du 13 février 2018**  
**par date**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGE</b>
13/02/2018	DE_2018_010	CONVENTION DE PARTENARIAT SERVICE CULTUREL DE CHÂTEAU-RENAULT	21
13/02/2018	DE_2018_011	TARIF SPECTACLE 2018	21
13/02/2018	DE_2018_012	DEROGATION RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2018 - 2019	22
13/02/2018	DE_2018_013	DEMANDE DE SUBVENTION DETR ECLAIRAGE DU STADE	23
13/02/2018	DE_2018_014	VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES	23
13/02/2018	DE_2018_015	CONVENTION AMIABLE SIEIL 37 IMPLANTATION POTEAUX	24

**TABLE RÉCAPITULATIVE**  
**de la séance du 13 février 2018**  
**par objet**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGE</b>
13/02/2018	DE_2018_015	CONVENTION AMIABLE SIEIL 37 IMPLANTATION POTEAUX	24
13/02/2018	DE_2018_010	CONVENTION DE PARTENARIAT SERVICE CULTUREL DE CHÂTEAU-RENAULT	21
13/02/2018	DE_2018_013	DEMANDE DE SUBVENTION DETR ECLAIRAGE DU STADE	23
13/02/2018	DE_2018_012	DEROGATION RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2018 - 2019	22
13/02/2018	DE_2018_011	TARIF SPECTACLE 2018	21
13/02/2018	DE_2018_014	VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES	23

**TABLE RÉCAPITULATIVE**  
**de la séance du 13 février 2018**  
**par nomenclature**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
<b>7.2 Fiscalité</b>			
13/02/2018	DE_2018_014	VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES	23
<b>7.5 Subventions</b>			
13/02/2018	DE_2018_013	DEMANDE DE SUBVENTION DETR ECLAIRAGE DU STADE	23
<b>7.9 Prise de participation (SEM, etc...)</b>			
13/02/2018	DE_2018_011	TARIF SPECTACLE 2018	21
<b>8.1 Enseignement</b>			
13/02/2018	DE_2018_012	DEROGATION RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2018 - 2019	22
<b>8.8 Environnement</b>			
13/02/2018	DE_2018_015	CONVENTION AMIABLE SIEIL 37 IMPLANTATION POTEAUX	24
<b>9.1.3 Conventions diverses</b>			
13/02/2018	DE_2018_010	CONVENTION DE PARTENARIAT SERVICE CULTUREL DE CHÂTEAU-RENAULT	21